

*M. Dominique Delahaye, sénateur de Maine-et-Loire (cours 1867).* — M. le président du Sénat, après avoir tracé en termes émus, devant la Haute Assemblée, la carrière de son collègue, terminait son éloge par ce mot qui résume avec bonheur sa physionomie: « C'était, dit-il, un galant homme ». M. Dominique Delahaye avait, à l'égard de tous, cette courtoisie faite de simplicité et de naturel qui révèle la véritable distinction du cœur. Son accueil toujours souriant était une forme de sa bonté: indulgent, facilement pitoyable « envers ceux pour qui la vie est rude », il distribuait en secours son indemnité parlementaire jusqu'au dernier sol et la manière avec laquelle il donnait augmentait encore la valeur de ses largesses. Surtout, il se monnayait en quelque sorte lui-même, en ne refusant à personne le secours de sa bienveillance et de son affection. Jamais il n'eut d'animosité

contre ses adversaires politiques; il arrivait même qu'il leur donnait son amitié. C'est ainsi que l'on ne vit pas sans étonnement le sénateur de Maine-et-Loire, défenseur du trône et de l'autel, témoigner ouvertement de la sympathie à Combes qui se plaisait lui-même à arpenter en sa compagnie les couloirs du Luxembourg. Si M. Dominique Delahaye n'avait pas la naïveté de croire qu'il pourrait convertir cet anticlérical fougueux, il estimait trop son intelligence pour ne pas essayer de l'amener à la tolérance. Aussi bien, pour cette largeur d'esprit unie à tant de cordialité, le sénateur de Maine-et-Loire était unanimement respecté par ses collègues : « Il siégeait à l'extrême-droite et moi à l'extrême-gauche, — écrit un ancien ministre de l'Instruction publique, — mais nous franchissions journallement la distance qui nous séparait pour causer en toute franchise et à cœur ouvert. J'avais pour lui beaucoup d'affection et beaucoup d'estime ». Bien plus que pour son affabilité, ses collègues l'estimaient pour sa fermeté de caractère qui devenait de l'intransigeance, dès qu'il s'agissait de ses convictions. La conscience de M. Delahaye n'était pas à vendre et on le savait pertinemment : elle n'obéissait qu'à sa foi catholique dont il se faisait comme un panache au Sénat. Il jugeait tout en chrétien et ne donnait son vote qu'à bon escient. Au cours de la discussion sur les culturelles, il monta à la tribune, son catéchisme d'Angers à la main, et de sa voix claire et harmonieuse, il lut sans rougir une page de cette théologie pour enfants dans laquelle il avait appris sa religion : il entendait ainsi faire la leçon à tant de savants disputeurs qui avaient perdu la simplicité de leur âme et oublié l'A.B.C. de leur foi. Naguère, dans le débat sur l'Ecole Unique, il jetait au président du Conseil cette apostrophe qui porte encore la marque d'origine, l'Evangile : « Vous scandalisez les enfants; vous méritez d'être jeté au fond de la mer, avec une pierre attachée au cou! » Homme de droiture, il eut le grand mérite de ne jamais séparer la politique de sa vie et c'est toujours au nom de ses convictions religieuses qu'il défendait ou attaquait un projet de loi. Quand il croyait sa foi en danger, il entraînait dans la lutte avec passion et il malmenait fort l'orateur dont les idées n'avaient pas la bonne fortune de lui plaire : M. Delahaye, qui avait l'esprit vif, coupait impitoyablement ses effets les mieux réussis de réparties spirituelles et malicieuses qui en diminuaient grandement la portée. Cette intransigeance de doctrine n'empêchait nullement M. Delahaye d'être impartial. Il donnait son appui à toutes les propositions qui lui paraissaient utiles, sans distinction d'auteurs : « Quel est donc celui de mes collègues de gauche, — disait-il lui-même à la tribune, le 11 juillet 1930, — qui, lorsqu'il a dit des choses que je trouvais raisonnables, n'a pas eu mon approbation? Ne m'avez-vous pas vu parfois être en désaccord avec mes collègues de droite et en accord avec mes collègues de gauche? » La vérité n'avait pour lui qu'un visage. Aussi bien, cette loyauté d'esprit lui valut souvent l'honneur d'être vilipendé par les élus de son parti. Il s'y résigna sans fâcherie et il lutta en franc-tireur, en « cava-

lier seul ». Il n'était venu au Sénat que pour défendre le Droit et il restait noblement fidèle à la résolution qu'il avait prise, un jour où il avait vu l'injustice triomphante, de travailler au Parlement à faire respecter ses exigences souveraines. Sa jeunesse en effet, ne l'avait préparé que de loin à devenir un homme public, passé la cinquantaine. Il appartenait à la bourgeoisie angevine. Son père, M. Dominique Delahaye-Bougère, tenait un commerce de chanvre sur la paroisse Saint-Serge. Après avoir fréquenté l'école des Frères, l'enfant fut mis au Collège de Combrée, où il entra en septième, au mois d'octobre 1859. Il avait parmi ses camarades, le frère de « Joubert l'Africain », Athanase Joubert qui devint vite son ami de cœur. « Nature vive », note quelqu'un qui l'a bien connu, « enfant terrible » au geste prompt, il était de ces élèves que les sages méthodes recommandent de ne pas brusquer ». Au début de la seconde, il manifesta son impatience d'une manière un peu vive : il dut quitter Combrée pour suivre les cours d'une école professionnelle et se préparer ainsi à aider son père dans des affaires qui avaient pris de l'importance : le commerce de chanvre était devenu une fabrique de corderies et de toile. M. Dominique Delahaye regretta toute sa vie ses études incomplètes et, en particulier, la rigueur d'esprit que lui auraient donnée les exercices scolaires de la rhétorique. S'il écrivait facilement, il était mal à l'aise pour composer ses discours : la méthode lui manquait et sa pensée, riche et nuancée, y perdait parfois en netteté et en force. Lecteur infatigable, il s'était en grande partie formé lui-même : au collège, il lut, paraît-il, plusieurs tomes de *l'Histoire de l'Eglise*, de Rohrbacher, dont on lui avait demandé de découper les pages. C'était là certes un beau début. Devenu l'employé de son père, il sut trouver des loisirs pour satisfaire sa curiosité. Chargé à 18 ans de la représentation commerciale de la maison, il n'oubliait pas, avant le départ, de glisser dans ses valises les ouvrages qui seraient les compagnons toujours aimables de sa monotone et longue route, et c'était chaque fois pour son esprit nourriture substantielle, si l'on en juge par les ouvrages qu'il lisait durant un séjour à la clinique Saint-Rémi : œuvres de Mgr Freppel, de Mgr Pie, de Paul Allard. Il comparait la leçon de ses livres avec ce qu'il voyait et l'expérience précisait et enrichissait son érudition. C'est ainsi que lisant et observant tour à tour, il visita non seulement la France, dont il connaissait toutes les grandes villes, mais tous les pays d'Europe avec leur capitale. Sans négliger les affaires, il se fit « pèlerin d'art » : il visitait les monuments et les grands musées, lentement et avec méthode, en s'imprégnant les yeux de couleurs et de formes harmonieuses ; il y trouvait des émotions délicates qui convenaient à ses goûts d'esthète. A Angers, dans les intervalles que lui laissaient ses voyages, il mettait au service de ses concitoyens l'autorité qu'il s'était acquise, en matière commerciale, à « limer et à frotter sa cervelle contre celle d'autrui ». Elu membre de la Chambre de Commerce, il en devint président. Mais il dut bientôt donner sa démission : il avait eu l'audace de prouver en

pleine séance que « les lois de persécution deviennent la ruine pour le monde du travail ». En ces temps troublés du début du siècle, il se dépensait sans compter pour défendre les intérêts religieux. Le procureur de la République d'alors lui fit même l'honneur de le dénoncer comme « le grand meneur » des catholiques. Quand la police vint apposer les scellés sur le couvent des Capucins d'Angers, il s'était placé près du supérieur et il n'avait pu résister au plaisir de lancer quelques paroles plaisantes à l'adresse du juge d'instruction. Arrêté pour outrages à la magistrature dans l'exercice de ses fonctions, il fut condamné à six jours de prison sans sursis. Sa libération fut un véritable triomphe : ses ouvriers lui firent cortège de la maison d'arrêt jusqu'à son domicile. Le même jour, il posait sa candidature au Sénat pour le siège laissé vacant par la mort de M. le Comte de Maillé : « Pour défendre nos intérêts communs, — disait-il à ses ouvriers dans le discours qu'il prononça pour les remercier de leur attachement, — j'ai voulu entrer à la Chambre de Commerce d'Angers. Aujourd'hui, pour faire des affaires, il faut remonter nos droits aux ministres, trop souvent prêts à les sacrifier pour des motifs invouables. » Il fut élu sans combat et depuis lors, il fit partie du Sénat jusqu'à sa mort, sans interruption. Il assistait à toutes les séances et il étudiait minutieusement toutes les questions pour donner, le cas échéant, son avis avec compétence. « Entouré d'une montagne de dossiers, — note M. Jénouvrier, président d'âge du Sénat, dans son éloge de M. Delahaye, — il suivait les débats avec un intérêt curieux... Ses interventions utiles furent innombrables : la discussion des budgets, les questions religieuses, scolaires, sociales, militaires, coloniales, douanières, fiscales, le vote des femmes l'amènèrent à la tribune. Il était membre du Conseil supérieur du commerce et faisait partie de nos commissions des chemins de fer, des douanes, des mines où sa connaissance des lois économiques apporta un concours précieux ». Pour se rendre compte du travail du sénateur, il suffit de feuilleter la brochure qu'il fit adresser aux délégués sénatoriaux, pendant la campagne électorale de 1920 : le seul énoncé de ses interpellations couvre vingt pages. Dans les dernières années, il portait allègrement ses quatre-vingts ans et il mettait sa fierté à fournir autant de besogne qu'un jeune. Mais il était usé et il allait suffire d'une indisposition pour le révéler. Dans les derniers jours de décembre 1931, il souffrait d'un rhume qu'il croyait bénin, quand le 24, il eut une syncope. Au lieu de prendre du repos comme on le lui avait conseillé, il trompa la surveillance du garde-malade qu'on avait alerté, pour aller présider un bureau dont les membres devaient se réunir dans l'après-midi et en rentrant au Palais d'Orsay où il avait son logement, il s'en alla faire visite à Mgr Jouin, son ami : ce fut sa visite d'adieu. La nuit qui suivit fut mauvaise : les quintes de toux qui lui déchiraient la poitrine étaient si fortes que les gens de service vinrent lui proposer un breuvage. Il le refusa : il voulait faire le lendemain matin sa communion de Noël. M. Delahaye mourut à Angers, dans les pre-

miers jours de 1932, comme il avait vécu, en homme de foi: « La foi était chez lui, — dit au Sénat M. Jenouvrier, — la source comme elle était la récompense de ses vertus; ainsi au soir d'une longue vie, c'est grâce à elle qu'il sentit venir sans effroi l'inévitable visiteuse, car pour lui, la mort n'était pas une porte qui se ferme sur une vie, mais une porte qui s'ouvre sur une éternité de vie et de bonheur ». M. Delahaye était un fidèle ami de Combrée; il avait accepté d'être le président d'honneur de notre Association amicale des Anciens élèves. Son frère, M. le chanoine Delahaye, curé de Saint-Joseph, interprétant ses sentiments d'attachement à notre égard, nous a offert le buste du défunt et une collection de précieuses médailles de bronze qui lui appartenaient. Ce buste, exposé dans notre parloir, et ces médailles mises en bonne place à la bibliothèque, perpétueront à Combrée, le souvenir de ce grand Français et de ce grand chrétien.

*Pie Jesu Domine, dona eis requiem sempiternum.*

M. CHUPIN.

---